

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
4. Dépôt du registre public des déclarations des avantages reçus - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
5. Bordereaux des comptes à payer numéros 2017-12-A, 2017-12-B, 2017-12-C, 2017-12-D et rapport sur les dépenses autorisées.
6. Rapport des ressources humaines 2017-12.
7. Restructuration du Service du loisir et de la culture.
8. Fin d'emploi administrative d'un employé.
9. Embauche d'une secrétaire au Service de l'ingénierie.
10. Régularisation des dates d'embauche de pompiers à temps partiel de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Adjudication de l'émission d'obligations au montant de 9 227 000,00 \$ - Accusé de réception.
12. Budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
13. Demande d'aide financière à la Ville de Mont-Saint-Hilaire par l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
14. Avenant de modification AM-62 concernant le contrat ING 2016-08 relatif à la construction de la caserne incendie.
15. Avenant 39 quant au contrat ING 2017-03 pour des travaux d'égouts, aqueduc, voirie et éclairage sur le boulevard Honorius-Charbonneau et rue du Centre-Civique.

16. Requête en révision du rôle d'évaluation foncière et délai de contestation.
17. Amendement à la résolution 2017-414 relativement à la nomination des membres du conseil au sein de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR).
18. Nomination d'un représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
19. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Réserve naturelle Gault - Continuité du comité d'accès et de fréquentation.
22. Renouvellement du protocole d'entente pour le soutien de la mission de conservation du Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire.
23. Renouvellement de l'entente de partenariat avec le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire.
24. Prolongation de l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne
25. Mandat procureurs - non-conformité au Code national du bâtiment et à la réglementation municipale.
26. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 septembre 2017 du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 novembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-81, 2017-82, 2017-85, 2017-30 et 2017-79.
29. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-84.
30. Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement numéro 2017-01.
31. Adoption du Règlement numéro 1239-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin d'y ajouter un article relatif à la construction des bâtiments institutionnels ou publics".
32. Renouvellement du contrat BA 15-22 concernant la fourniture de produits et d'équipements d'entretien.
33. Renouvellement du contrat ING 2015-22 concernant les services professionnels en ingénierie - Mandat annuel pour le contrôle qualitatif des matériaux.
34. Octroi du contrat ING 2017-11 concernant des services professionnels en ingénierie pour des travaux d'infrastructures urbaines - Rue Campbell (de montée des Trente à rue Fortier).
35. Octroi du contrat TP 18-02 concernant le service d'entretien du réseau d'éclairage public pour l'année 2018.

36. Questions de l'assistance.

37. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

2017-431

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

...Avant de débiter, monsieur le maire Yves Corriveau souligne le décès de madame Pierrette Guité, ancienne conseillère municipale, impliquée dans plusieurs organismes. Un moment de silence est porté à sa mémoire.

2017-432

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

...DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées.

Le conseil prend acte du dépôt.

...DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES AVANTAGES REÇUS

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose l'extrait du registre public des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Le conseil prend acte du dépôt.

2017-433

BORDEREUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2017-12-A, 2017-12-B, 2017-12-C, 2017-12-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-12-A, au montant de 7 769 334,90 \$, numéro 2017-12-B, au montant de 2 487,16 \$, numéro 2017-12-C, au montant de 552 984,32 \$, numéro 2017-12-D, au montant de 446 951,59 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-12, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 novembre 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 8 novembre au 29 novembre 2017.

2017-434

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-12

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-12 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 29 novembre 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-435

RESTRUCTURATION - SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU'UN poste de chef de division activités sportives et récréatives est vacant au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse effectuée de la structure de ce Service, il serait profitable d'abolir le poste de chef de division (classe 5) et de créer la fonction de responsable du loisir (classe 7) afin que certaines tâches, qui étaient réalisées par le chef de division, soient réparties entre le superviseur aquatique et le responsable du loisir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le nouvel organigramme du Service du loisir et de la culture comprenant notamment l'abolition du poste de chef de division activités sportives et récréatives (classe 5) et la création du poste de responsable du loisir (classe 7), ainsi qu'une nouvelle répartition quant à certaines tâches, lequel organigramme est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que cet organigramme est approuvé en conformité avec la recommandation de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, contenue dans son rapport en date du 23 novembre 2017.

2017-436

FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 220018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mette fin à l'emploi de l'employé 220018 pour des motifs administratifs, le tout en conformité avec la recommandation de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, contenue dans son rapport en date du 23 novembre 2017, entérinée par monsieur Daniel Desroches, directeur général.

2017-437

EMBAUCHE DE MADAME ESTELLE HENRY - SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de secrétaire au Service de l'ingénierie, en raison du départ à la retraite de madame Pierrette Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Estelle Henry a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Estelle Henry au poste régulier de secrétaire au Service de l'ingénierie (classe 9), suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 4 janvier 2018.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 24 novembre 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 27 novembre 2017.

2017-438

RÉGULARISATION DE L'EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers à temps partiel ont été embauchés par le biais d'une résolution alors que d'autres l'ont été par l'entremise d'une autorisation d'embauche reconduite d'année en année;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la date d'embauche de certains pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil procède à la régularisation des dates d'embauche des pompiers à temps partiel de la Ville de Mont-Saint-Hilaire identifiés à la liste jointe en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, en conformité avec la recommandation de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, contenue dans son rapport en date du 22 novembre 2017.

2017-439

**ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 9 227 000,00 \$ -
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception de l'adjudication par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 15 novembre 2017, de l'émission d'obligations au montant de 9 227 000,00 \$, à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., au prix de 98,80800 \$ du 100,00 \$, le tout tel qu'indiqué au document, intitulé: " Adjudication - Vente d'obligations par soumissions publiques " joint en annexe " A " à la présente résolution.

2017-440

BUDGET 2017 RÉVISÉ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire établi par la Société d'habitation du Québec, en date du 9 novembre 2017.

2017-441

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE - INSTALLATION D'ENTRÉES DE BUANDERIES PRIVÉES - LOGEMENTS DE LA RUE PINEAULT

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire a réalisé un projet de transformation d'immeubles situés rue Pineault comportant des logements sociaux pour les 50 ans et plus en immeubles à logements aménagés pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux logements comportent de deux à trois chambres à coucher;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a accepté l'installation d'appareils de buanderies dans les logements comportant trois chambres à coucher (5½) mais que cette Société n'a pas contribué au financement des travaux requis afin d'aménager de telles buanderies dans les logements de deux chambres à coucher (4½);

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire a demandé à la Ville de Mont-Saint-Hilaire de contribuer à l'aménagement des installations de buanderies dans les logements de deux chambres à coucher (4½) pour un montant total de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut, conjointement avec la Société d'habitation du Québec, accorder des subventions à un Office municipal d'habitation pour l'aider à défrayer le coût d'acquisition, de construction et d'exploitation d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement d'un montant de 50 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire afin de déboursier les frais engendrés pour l'installation des entrées de buanderies privées dans les logements situés rue Pineault récemment transformés pour accueillir des familles et comportant deux chambres à coucher (4½).

Que le paiement de ce montant soit conditionnel à la signature d'une entente à cet effet, à intervenir entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ladite contribution, décrite au bon de commande DG 17017, au montant de 50 000 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-442

AVENANT DE MODIFICATION AM-62 - CONTRAT ING 2016-08 - CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution 2016-279 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016, par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING 2016-08 pour la construction d'une nouvelle caserne incendie à Constructions Bâtiments Québec (BQ) inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-217 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015, par laquelle le conseil municipal mandatait le Groupe Axor inc. pour agir à titre de gestionnaire de projet dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-373 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2016, par laquelle le conseil municipal mandatait Les Consultants S.M. inc. pour les services professionnels en ingénierie dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE Les Consultants S.M. inc. ont déposé un avis de changement qui a entraîné un report de date de livraison par rapport à l'échéancier et par le fait même des frais supplémentaires en construction et en honoraires professionnels dans le cadre du contrat ING 2016-08;

CONSIDÉRANT QUE Constructions Bâtiments Québec (BQ) inc. a déposé à cet effet l'avenant de modification BQ024 réclamant ainsi les jours de retard avec mobilisation et sans mobilisation;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Axor inc., gestionnaire de projet, après étude du dossier, a déposé une recommandation à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte l'avis de changement BQ024 déposé par Constructions Bâtiments Québec (BQ) inc. (avenant de modification AM-62 recommandé par le chargé de projet) relatif aux frais de retard et frais généraux pour la construction de la nouvelle caserne incendie dans le cadre du contrat ING 2016-08, au montant de 77 224,85 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 3 novembre 2017.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande IN 17092, au montant de 77 224,85 \$, incluant les taxes, soit payable à même le Règlement numéro 1224 (poste budgétaire 58-218-12-243), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-443

AVENANT 39 - CONTRAT ING 2017-03 - TRAVAUX D'ÉGOUTS, AQUEDUC, VOIRIE ET ÉCLAIRAGE SUR LE BOULEVARD HONORIUS-CHARBONNEAU ET RUE DU CENTRE-CIVIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2017-147 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017, par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING 2017-03 pour les travaux d'égouts, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage du boulevard Honorius-Charbonneau et rue du Centre-Civique à Excavation Civilpro inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a identifié, en cours de réalisation des travaux du boulevard Honorius-Charbonneau, qu'une section d'aqueduc se trouvant sous l'emprise de rue appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pouvait être problématique;

CONSIDÉRANT QUE cette section d'aqueduc était en fonte d'un âge avancé et présentait un risque de fuite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait remplacer cette section d'aqueduc, ce qui n'était pas inclus aux travaux prévus au contrat octroyé;

CONSIDÉRANT QU'Excavation Civilpro inc. a déposé à cet effet une demande de paiement au montant de 26 338,51 \$, taxes incluses, pour le remplacement et le raccordement de ladite section d'aqueduc et que cette demande est approuvée par le biais de l'avenant 39 émis par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils mandatée pour la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'avenant 39 émis par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils, relatif aux travaux de raccordement d'aqueduc supplémentaire dans le cadre du contrat ING 2017-03, au montant de 26 338,51 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 29 novembre 2017.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande SI 17094, au montant de 26 338,51 \$, incluant les taxes, soit payable à même le Règlement numéro 1227 (poste budgétaire 58-218-12-273), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-444

REQUÊTE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - MODIFICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - MANDAT PROCUREUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate le cabinet d'avocats Therrien Couture afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire au Tribunal administratif du Québec concernant la requête portant le numéro de dossier SAI-M-267304-1711 visant à contester, à l'extérieur des délais prévus par la loi pour le faire, la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière d'un immeuble.

2017-445

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2017-414 - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (RAEVR)

CONSIDÉRANT la résolution 2017-414 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'UNE modification doit être apportée à la nomination des membres du conseil relativement à la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR) en nommant monsieur le conseiller Sylvain Houle à titre de délégué en remplacement de monsieur le maire Yves Corriveau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la résolution 2017-414, adoptée le 13 novembre 2017, en remplaçant monsieur le maire Yves Corriveau à titre de délégué à la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR) par monsieur le conseiller Sylvain Houle et en retirant le nom de ce dernier à titre de 2^e substitut.

2017-446

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE conformément aux lettres patentes de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, les représentants des groupes socioéconomiques sont nommés par la Ville de Mont-Saint-Hilaire et trois administrateurs doivent également être nommés par le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire parmi les élus ou employés de la Ville;

CONSIDÉRANT le poste vacant à titre de représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la demande transmise par l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire demandant à procéder à une nouvelle nomination;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la nomination de madame Lucie Blanchet, à titre de représentante de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 5 décembre 2017 au 4 décembre 2020.

2017-447

RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Bastien Gauthier-Soumis, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire venait à échéance le 8 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Bernard Delorme et Ghislain Pion, à titre de membres citoyens au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire venaient à échéance le 30 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Bastien Gauthier-Soumis, Bernard Delorme et Ghislain Pion ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat respectif au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Bastien Gauthier-Soumis, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, jusqu'au 30 novembre 2018.

Que ce conseil renouvelle les mandats de messieurs Bernard Delorme et Ghislain Pion, à titre de membres citoyens au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, jusqu'au 30 novembre 2019.

2017-448

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Marcel Leboeuf, à titre de membre citoyen du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CCDCT) venait à échéance le 2 juin 2017.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Leboeuf a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat, à titre de membre citoyen du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de monsieur Marcel Leboeuf, pour une période de deux ans, soit du 3 juin 2017 au 2 juin 2019.

2017-449

RÉSERVE NATURELLE GAULT - CONTINUITÉ DU COMITÉ D'ACCÈS ET DE FRÉQUENTATION

CONSIDÉRANT le comité d'accès et de fréquentation de la Réserve naturelle Gault mis sur pied par l'université McGill en novembre 2015;

CONSIDÉRANT le document intitulé : " État de situation et recommandations " dudit comité en date d'octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est favorable à ce que ce comité formé par des représentants de l'Université McGill, des villes de Mont-Saint-Hilaire et de Saint-Jean-Baptiste et du Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire poursuive ses travaux sous forme de groupe de travail;

CONSIDÉRANT l'action: " développer un accès de proximité au piémont et à la Réserve naturelle Gault en partenariat avec l'Université McGill et le Centre de la Nature " de l'objectif 1.1 des grandes orientations du Plan d'urbanisme durable: " identifier, protéger et mettre en valeur les bois et corridors forestiers ";

CONSIDÉRANT l'objectif 5.1 des grandes orientations du Plan d'urbanisme durable: " maintenir la fluidité de la circulation sur les principales artères routières ";

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil réaffirme sa volonté à ce que ce groupe de travail identifié ci-dessus poursuive ses travaux en partenariat avec tous les intervenants dans la continuité du comité accès et fréquentation.

Que les enjeux et les problématiques qui devraient être priorisés sont entre autres la création d'un accès de proximité en mettant en place les mécanismes de consultation nécessaires ainsi que la gestion de la problématique de circulation dans le secteur du chemin de la Montagne.

Que ce conseil mandate messieurs Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement et François Thériault, conseiller en environnement, ainsi que monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert afin de représenter la Ville de Mont Saint-Hilaire au sein du groupe de travail accès et fréquentation.

2017-450

RENOUVELLEMENT - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE SOUTIEN DE LA MISSION DE CONSERVATION DU CENTRE DE LA NATURE - CENTRE DE LA NATURE DU MONT SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour le soutien de la mission de conservation du Centre de la Nature intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire, le 24 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente était d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-414 par laquelle le conseil renouvelait ledit protocole pour une période d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont en cours pour le renouvellement du bail intervenu entre le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire et l'université McGill;

CONSIDÉRANT QUE cette négociation ne sera pas terminée d'ici le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, le conseil souhaite que ledit protocole d'entente intervenu pour le soutien de la mission de conservation du Centre de la Nature du Mont-Saint-Hilaire soit renouvelé jusqu'au 30 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement du protocole d'entente pour le soutien de la mission de conservation du Centre de la Nature intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire, aux mêmes conditions, et ce, du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2017-451

RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE LA NATURE DU MONT SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire, le 13 juin 2012, concernant, entre autres, la préservation du milieu naturel, le maintien de la diversité biologique et la contribution à la sauvegarde des espèces en péril, la promotion de la participation de la communauté dans des activités d'éducation et de sensibilisation à la conservation des milieux naturels et de la montagne, l'entretien des aménagements en piémont ainsi que la surveillance des sites pour faire respecter les règlements;

CONSIDÉRANT QUE cette entente viendra à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont en cours pour le renouvellement du bail intervenu entre le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire et l'université McGill;

CONSIDÉRANT QUE cette négociation ne sera pas terminée d'ici le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, le conseil souhaite que l'entente de partenariat intervenue avec le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire soit renouvelée jusqu'au 30 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'entente de partenariat citée ci-dessus, intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire, aux mêmes conditions, et ce, du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2017-452

PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT EN MODE MULTICASERNE

CONSIDÉRANT QUE les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de McMasterville ont signé le 21 mars 2012 une entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et que cette entente prenait fin le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-399 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, laquelle autorisait la prolongation de ladite entente jusqu'au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-214 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 juin 2016, laquelle autorisait une seconde prolongation de ladite entente jusqu'au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-442 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, laquelle autorisait une troisième prolongation de ladite entente jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les villes et la municipalité parties à l'entente ont entrepris les démarches visant la mise sur pied d'une régie intermunicipale de sécurité incendie et que, de ce fait, elles conviennent à nouveau de prolonger l'entente actuellement en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la prolongation de l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2019.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-453

MANDAT CABINET D'AVOCATS BÉLANGER SAUVÉ - PROCÉDURES JUDICIAIRES - 80-82, CHEMIN OZIAS-LEDUC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin d'entreprendre toute procédure judiciaire concernant des non-conformités au code du bâtiment ainsi qu'aux usages permis au règlement de zonage concernant l'immeuble situé aux 80-82, chemin Ozias-Leduc.

2017-454

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017 DU COMITÉ DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 septembre 2017 du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

2017-01-R: Nomination des parcs adjacents à une école

2017-04-R: Parc Saint-Henri

2017-05-R: Noms de rues - Développement de l'aire TOD 2

2017-06-R: Banque de noms pour la désignation des futures rues de la zone H-60

2017-455

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 novembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-456

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-81, 2017-82, 2017-85, 2017-30 ET 2017-79

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 28 novembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-81 : 627, rue de l'Heure-Mauve
Plans et recommandation 2017-121-R (annexe A)
- PIIA 2017-82 : 169, rue Highfield
Plans et recommandation 2017-122-R (annexe B)
- PIIA 2017-85 : 10, rue Gaboury
Plans et recommandation 2017-124-R (annexe C)
- Révision PIIA 2017-30 : 680, rue de l'Heure-Mauve
Plans et recommandation 2017-125-R (annexe D)
- Révision PIIA 2017-79 : 274, rue Maureen
Plans et recommandation 2017-126-R (annexe E)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 ou au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A., et ce, selon le règlement en vigueur au moment du dépôt du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés audites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " E " pour en faire partie intégrante.

2017-457

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2017-84 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 28 novembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2017-84 : 900-908, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2017-123-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-458

DEMANDE D'EXEMPTION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT NUMÉRO 2017-01 - 10, RUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de fournir des cases de stationnement portant le numéro 2017-01, déposée en date du 7 novembre 2017 par les propriétaires de l'immeuble visé par la demande, soit le 10, rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait suite à la transformation d'un usage résidentiel pour cet immeuble en usage commercial;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de cet usage commercial répond aux orientations du plan d'urbanisme durable qui vise à préserver et valoriser le patrimoine bâti hilairemontais ainsi qu'à consolider et redynamiser le noyau commercial du Vieux-Village;

CONSIDÉRANT plus particulièrement que l'implantation d'un nouvel usage commercial à cet endroit a permis de favoriser la rénovation d'un bâtiment patrimonial ainsi que d'apporter une nouvelle clientèle dans le secteur commercial du Vieux-Village, tout en préservant la quiétude du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 1235 permet l'exemption de fournir les cases de stationnement dans certaines zones, si les conditions de validité de la demande prévues audit règlement sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble dispose actuellement d'une case de stationnement et que le nombre de cases requis en vertu de la réglementation est de 5 cases;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions restreintes de la propriété ne permettent pas l'aménagement de cases de stationnement supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement sur rue est possible à proximité de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de cases visé par la demande d'exemption numéro 2017-01 s'élève à 4 cases et que les conditions de validité de la demande d'exemption sont respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 28 novembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire portant le numéro 2017-119-R;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de cette recommandation, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande d'exemption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la recommandation 2017-119-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en date du 28 novembre 2017.

Que ce conseil accepte la demande d'exemption de fournir les cases de stationnement portant le numéro 2017-01 présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 10, rue Saint-Charles.

Que le nombre de cases de stationnement requis pour cet immeuble est de 5 selon la réglementation en vigueur.

Qu'étant donné la présence d'une case de stationnement sur la propriété visée par la demande, le nombre de cases de stationnement à compenser s'élève à 4.

Que le montant de la compensation établi par le Règlement numéro 828-39 relatif à la tarification des services municipaux pour l'année 2017 relativement à ladite demande d'exemption est de 5 000 \$ par case manquante.

2017-459

RÈGLEMENT NUMÉRO 1239-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1239 AFIN D'Y AJOUTER UN ARTICLE RELATIF À LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS OU PUBLICS - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1239-1, intitulé: " Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin d'y ajouter un article relatif à la construction des bâtiments institutionnels ou publics ", soit et est adopté par ce conseil.

2017-460

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT BA 15-22 - FOURNITURE DE PRODUITS ET D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN - LABORATOIRES CHOISY LTÉE

CONSIDÉRANT la résolution 2015-418 par laquelle le conseil approuvait la soumission de Laboratoires Choisy ltée au montant de 15 715,28 \$, incluant les taxes, concernant le contrat BA 15-22 pour la fourniture de produits et d'équipements d'entretien pour les années 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, d'une durée d'un an, prévoit une clause de reconduction pour une période de deux (2) années supplémentaires, soit du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, et du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-423 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, laquelle autorisait le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, dudit contrat;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler le contrat BA 15-22, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018, au montant ajusté selon la clause d'indexation prévue audit contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018, du contrat BA 15-22 pour la fourniture de produits et d'équipements d'entretien avec Laboratoires Choisy ltée, selon la clause d'indexation des coûts prévue audit contrat.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 14 novembre 2017.

Que la dépense pour la période du 15 novembre 2017 au 31 décembre 2017, décrite au bon de commande BA 17052, au montant de 2 299,50 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-811-00-660, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2017-461

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ING 2015-22 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - MANDAT ANNUEL CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – LABO S.M. INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-421 par laquelle le conseil approuvait la soumission de la compagnie Labo S.M. inc. concernant le contrat ING 2015-22 relatif à des services professionnels en ingénierie pour le contrôle qualitatif des matériaux pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoyait une option de reconduction pour deux (2) années supplémentaires, soit les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-462 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, laquelle autorisait la reconduction dudit contrat pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler pour l'année 2018 ledit contrat, selon la clause d'indexation des coûts prévus au devis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour l'année 2018, du contrat ING 2015-22 concernant des services professionnels en ingénierie pour le contrôle qualitatif des matériaux avec la compagnie Labo S.M. inc.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, ing., directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 21 novembre 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-462

OCTROI DU CONTRAT ING 2017-11 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES - RUE CAMPBELL (DE MONTÉE DES TRENTE À RUE FORTIER) - COMEAU EXPERTS-CONSEILS (4368894 CANADA INC.)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la soumission de la firme Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.) au montant de 75 854,76 \$, incluant les taxes, concernant des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du contrat ING 2017-11 pour des travaux d'infrastructures urbaines sur la rue Campbell (de la montée des Trente à la rue Fortier), laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que l'octroi de la portion du contrat relative à la surveillance des travaux représentant une somme de 38 142,96 \$, incluant les taxes, soit toutefois conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt qui décrètera la réalisation des travaux et le paiement desdits travaux et des honoraires professionnels reliés à leur réalisation.

Que ladite firme est autorisée à soumettre pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Pêches et Océans Canada (POC) ainsi que tout autre ministère, et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, ing., directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 23 novembre 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 17087, au montant de 37 711,80 \$, incluant les taxes, concernant les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-12-511 (Règlement numéro 1251), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-463

OCTROI DU CONTRAT TP 18-02 CONCERNANT LE SERVICE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2018 – LE GROUPE DR ÉLECTRIQUE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Le Groupe DR Électrique inc., aux prix unitaires indiqués à sa soumission datée du 13 novembre 2017 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, avec possibilité de renouveler pour les années 2019 à 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022, selon les conditions indiquées au devis, pour le contrat TP 18-02 concernant le service d'entretien du réseau d'éclairage public, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 novembre 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Adoption du budget de l'année 2018 Sommes versées au Centre de la Nature du Mont Saint-Hilaire et à l'Université McGill Zonage existant pour la montagne - normes de construction
M. Roger Ricard	Félicitations aux candidats élus Récolte des matières organiques Circulation rue des Plateaux - vitesse et dos d'âne Qualité de l'eau provenant de l'aqueduc
M. Jean-Luc Halde	Éclairage de la sculpture représentant des cueilleurs de pommes Budget pour l'identification des noms de parcs Carte des districts électoraux de la ville
M. Louis-Georges Cournoyer	Projet de développement - 202, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - transfert de densité

2017-464

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 25.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**